

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et
d'aménagements urbains - ligne A (Mérignac) - VRD301 - marché négocié -
Autorisation de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché concerne la première section de la ligne sur une longueur de 1 850 mètres, de la place Charles de Gaulle jusqu'au carrefour de l'avenue des Frères Robinson avec l'avenue du Truc, en passant par l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny, la rue Utrillo et la rue André Ouley.

Outre l'aménagement de façade à façade de certaines de ces voies, et les travaux proprement liés au tramway, le marché comprend la réalisation d'un parc relais situé avenue de Magudas à l'extérieur de la zone décrite précédemment et dont la position pourra légèrement évoluer.

Les travaux consistent notamment à réaliser :

- la voirie, réseaux, trottoirs, parkings autour de la plateforme ;
- les multitubulaires ;
- l'assainissement ;
- les équipements de signalisation ;
- les installations d'éclairage public ;
- les fondations pour les poteaux des lignes aériennes de contact.

Ce marché VRD comprend des prestations distinctes au sens de l'article 10 du Code des marchés publics.

En effet, il est prévu la réalisation de travaux simultanément sur plusieurs tronçons de 300 à 500 mètres dans lesquels interviennent plusieurs métiers (terrassements, voirie, assainissement, génie civil, etc). Toutefois, ces différents métiers ont été regroupés dans un même marché afin de simplifier cette tâche de coordination, déjà délicate, d'optimiser les durées de travaux, sans négliger le coût raisonnable pour notre collectivité.

Une obligation de résultat est demandée au titulaire sous forme de délais partiels d'exécution par tronçon, assortis de pénalités.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires, conclu pour une durée de 35 mois (3 mois de préparation plus 32 mois de travaux), à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

L'opération a été estimée à 6 937 923,01 € HT.

Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants :

- au budget Annexe transport, Chapitre 23, Article 23800072 et Article 23800062, CRB KD00, Programme TW30,
- au budget principal, sur les crédits des programmes d'aménagements de voirie communautaire.

Pour cette réalisation, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice.

Les prestations font l'objet d'un marché négocié précédé d'une mise en concurrence, passé en application des articles 144-1-1, 165 et 166 du Code des marchés publics. L'avis a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ainsi qu'au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 11 juillet 2011.

Quatre sociétés ont déposé leur candidature au 5 août 2011 :

- EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT ;
- CREGUT ATL/COLA/SCREG/CMR EXEDRA/ETDE/AXIMUM ;
- EIFFAGE TPSO/FORCLUM CENTRE LOIRE/ FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN ;
- FAYAT.

Ces quatre candidatures ont été agréées.

Il leur a été adressé un dossier de consultation leur prescrivant une date limite de dépôt de leur offre le 23 septembre 2011.

Trois entreprises ont remis leur offre.

Il s'agit de :

- EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT ;
- CREGUT ATL/COLA/SCREG/CMR EXEDRA/ETDE/AXIMUM ;
- EIFFAGE TPSO/FORCLUM CENTRE LOIRE/ FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN.

A l'issue de la procédure de négociation, qui aura conduit les opérateurs économiques à remettre trois offres successives (une offre initiale et deux offres à la suite de deux négociations), la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 février 2012, a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises EIFFAGE TPSO/FORCLUM CENTRE LOIRE/FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN pour un montant de 7 634 480,59 € HT soit 9 130 838,79 € TTC.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne, 6^{ème} étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises EIFFAGE TPSO / FORCLUM CENTRE LOIRE / FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN pour un montant de 7 634 480,59 € HT soit 9 130 838,79 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 144-1.1, 165 et 166,
VU la décision de la CAO en date du 29 février 2012 attribuant le marché au groupement d'entreprises EIFFAGE TPSO / FORCLUM CENTRE LOIRE / FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN pour un montant de 7 634 480,59 € HT soit 9 130 838,79 € TTC,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision du 29 février 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur la réalisation des travaux VRD nécessaires à l'extension de la ligne A (à Mérignac) du tramway, au groupement d'entreprises EIFFAGE TPSO / FORCLUM CENTRE LOIRE / FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN pour un montant de 7 634 480,59 € HT soit 9 130 838,79 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec le groupement d'entreprises EIFFAGE TPSO / FORCLUM CENTRE LOIRE / FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 7 634 480,59 € HT, soit 9 130 838,79 € TTC.

Article 2 :

Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants :

- au budget Annexe transport, Chapitre 23, Article 23800072 et Article 23800062, CRB KD00, Programme TW30,
- au budget principal, sur les crédits des programmes d'aménagements de voirie communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 MARS 2012

PUBLIÉ LE : 29 MARS 2012

M. GÉRARD CHAUSSET